

Schéma sectoriel
Formation



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	1
1. ENJEUX ET DEFIS POUR LA MANDATURE 2017 – 2021	2
1.1. Un contexte en mutation et « concurrentiel »	2
1.2. Le cadre stratégique régional : le CPRDFOP	3
2. OBJECTIFS DU RESEAU : 2017 – 2021	4
3. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU	5
4. PLAN D’ACTIONS : 2017 – 2021	5

AVANT-PROPOS

L'activité formation est une activité majeure des CCI. En Bretagne son budget est de plus de 36 millions d'euros incluant un chiffre d'affaires de prestations en formation continue de 21 millions, des subventions principalement d'apprentissage de plus de 7 millions d'euros et une taxe d'apprentissage globale de plus de 6 millions d'euros. En tant que collecteur de taxe d'apprentissage, l'OCTA Bretagne gère un budget de plus de 48 millions d'euros.

Les organismes de formation des CCI bretonnes forment, au sein de 14 campus, 4 000 apprenants en alternance, 35 000 stagiaires en formation continue et travaillent avec 13 500 entreprises partenaires.

Elles emploient plus de 350 effectifs temps plein et regroupent une équipe pédagogique de 1 200 formateurs.

La formation par alternance est considérée comme une voie royale pour l'insertion professionnelle des jeunes. Le taux d'insertion à l'issue des formations est de 77 %.

La formation continue est indispensable pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique, écologique et numérique et plus généralement pour le développement des compétences au service du développement économique.

L'enseignement supérieur regroupe près de 6 000 apprenants dont 4 100 étudiants (principalement sur 2 ESC : Rennes et Brest) et 740 contrats de professionnalisation. Les écoles (hors ESC) se situent principalement sur des niches professionnelles (horlogerie, audio-prothèse, commerce europe-asie, etc.). Le réseau Négoventis forme 300 apprenants spécifiquement dans les domaines du commerce et du commercial.

Le champ d'intervention de la formation des CCI tel que défini dans la norme 4.9 recouvre 8 grands domaines d'activités des Chambres de Commerce et d'Industrie :

- L'apprentissage
- La formation initiale hors apprentissage
- La formation continue
- Recherche Développement / Doctorat
- L'orientation professionnelle
- L'emploi
- Autres activités de formation
- Le pilotage et support opérationnel de la mission Formation / Emploi

En parallèle de ce champ d'activité Formation Emploi et Compétences, la CCI Bretagne est porteuse, par convention, de l'OCTA Bretagne, organisme interconsulaire breton ayant pour mission la gestion de la collecte de la Taxe d'apprentissage pour le compte des 3 réseaux consulaires, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de commerce et d'industrie.

La collecte de la taxe d'apprentissage représente un budget de plus de 45 millions d'euros.

1. ENJEUX ET DEFIS POUR LA MANDATURE 2017 – 2021

1.1. Un contexte en mutation et « concurrentiel »

Des évolutions contextuelles (législatives, économiques, sociales) intervenues depuis le précédent schéma sectoriel impactent directement ou indirectement l'environnement emploi formation.

- Un retournement conjoncturel depuis 2011 et une recomposition sectorielle de l'emploi déjà à l'œuvre :
 - la perte de nombreux emplois dans l'industrie, notamment pour les postes peu qualifiés, les plus exposés aux réductions d'effectifs ;
 - un secteur de l'agriculture qui pourrait continuer à perdre des emplois ;
 - des créations d'emploi dans les services liés à la santé, l'action sociale, l'éducation et les services aux personnes.
- Un allongement de la durée de vie au travail qui peut induire, dans certaines catégories socio-professionnelles, des difficultés de maintien dans l'emploi/le métier du fait d'une inadéquation des compétences ou de maladies professionnelles (inaptitude, problèmes de santé liés au vieillissement...) avec pour conséquence :
 - une diversification des parcours professionnels ;
 - des reconversions professionnelles ;
 - la nécessaire transversalité et transférabilité des compétences.
- Un renforcement des compétences aux Régions (loi du 5 mars 2014) en matière d'orientation tout au long de la vie et de lutte contre le décrochage scolaire, désormais chargées :
 - de piloter et animer le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) : à ce titre, elles coordonnent l'action des membres du SPRO et organisent avec eux l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement des publics jeunes et adultes ;
 - de mettre en œuvre, dans le cadre du SPRO, le conseil en évolution professionnelle (CEP) instauré par la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 ;
 - de piloter le repérage des décrocheurs et de proposer des actions de prise en charge de ces derniers en vue de leur rattachement en formation ou leur insertion professionnelle.
- L'entrée en vigueur en janvier 2015 de la réforme de la formation du 5 mars 2014 avec le changement des critères de financement de la formation continue, les réformes des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et de la Taxe d'Apprentissage, les évolutions des taux de financement de la formation professionnelle continue dans les entreprises, la mise en place du Compte Personnel de Formation destiné aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire. L'application du décret qualité en janvier 2017.
- Le lancement du plan massif de 500 000 actions de formation supplémentaires pour inverser la tendance de la courbe du chômage et proposer à un maximum de personnes des solutions concrètes de reclassement via l'ouverture de nouvelles places tant dans des formations professionnelles qu'en contrat en alternance.

- Le plan de relance de l'apprentissage qui vise à former 500 000 apprentis d'ici à 2017.
- La complexité administrative des dossiers de formation qui continue à croître.
- La diminution des moyens financiers au service de la formation obligeant tous les acteurs à trouver des solutions plus agiles et plus inclusives.
- Une nouvelle appétence des jeunes Français pour l'entrepreneuriat.
- Les mutations énergétiques, écologiques et numériques, impactant tous les secteurs et organisations à l'échelle mondiale. Par leur ampleur, ces mutations (qui, de plus, se combinent), vont ainsi affecter durablement la nature et la réalisation des activités humaines ; en même temps des activités nouvelles vont apparaître pour couvrir de nouveaux besoins, les activités traditionnelles vont devoir s'adapter en profondeur et très rapidement à ces nouvelles données.
- Une expérimentation en Bretagne sur la répartition des fonds libres de la Taxe d'apprentissage

A titre expérimental, dans deux régions volontaires dont la Bretagne, il est dérogé aux règles de répartition des fonds non affectés par les entreprises de la fraction « quota » de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage, définies à l'article L. 6241-3 du code du travail, selon les modalités suivantes. Les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage mentionnés aux articles L. 6242-1 et L. 6242-2 du même code transmettent à chaque région volontaire une proposition de répartition sur son territoire des fonds non affectés par les entreprises. Cette proposition fait l'objet, au sein du bureau mentionné à l'article L. 6123-3 dudit code, d'une concertation au terme de laquelle le Président du Conseil régional notifie aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage sa décision de répartition. Les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage procèdent au versement des sommes aux centres de formation d'apprentis et aux sections d'apprentissage conformément à la décision de répartition notifiée par la région, dans les délais mentionnés à l'article L. 6241-3 du même code.

L'expérimentation prévue au présent article est mise en place du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

1.2. Le cadre stratégique régional : le CPRDFOP

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) a vocation à fixer, dans la cohérence, les objectifs stratégiques de la Bretagne en matière de formation professionnelle ainsi que de conseil et d'accompagnement en orientation, dans le cadre d'une articulation très forte entre développement économique, formation et insertion dans l'emploi. A ce titre, son élaboration est conduite en lien étroit avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) ainsi qu'avec la Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La loi confie à la Région le rôle de coordination essentiel au travers de l'élaboration du CPRDFOP dont elle a la charge, tout en inscrivant ces travaux dans une logique quadripartite associant l'Etat (Préfet et autorités académiques), les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs. Cette stratégie devra ainsi permettre de tracer une réelle ambition partagée et d'organiser les synergies afin que chacun, au titre de ses compétences propres, apporte sa contribution à sa mise en œuvre.

Le réseau des CCI de Bretagne a apporté sa contribution à l'élaboration du CPRDFOP sur 4 axes :

- I : Garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous
- II : Soutenir une politique de formation et de qualification au service du développement économique, sociétal et environnemental en Bretagne
- III : Affirmer un droit à l'orientation pour tous et tout au long de la vie
- IV : Construire un cadre collectif d'actions pour sécuriser les parcours

Le réseau consulaire a également proposé des contributions spécifiques relatives à l'apprentissage.

2. OBJECTIFS DU RESEAU : 2017 – 2021

Face à ces défis, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne a déterminé 8 objectifs pour ses missions de formation :

- **Objectif n°1** : Développer et gérer des dispositifs de formation initiale et continue en adéquation avec les besoins des entreprises de son territoire, destinés aux jeunes, aux salariés, dirigeants et créateurs d'entreprise et aux demandeurs d'emploi.
- **Objectif n°2** : Développer et gérer un dispositif d'information destiné aux jeunes, salariés et demandeurs d'emploi à la recherche de leur orientation, en favorisant un rapprochement avec l'Education Nationale.
- **Objectif n°3** : Enclencher la transformation digitale des activités formation et faire évoluer en ce sens les compétences des équipes pédagogiques et managériales.
- **Objectif n°4** : Rendre attractives et lisibles les formations continues et par alternance par la qualité certifiée des formations dispensées, l'écoute permanente des attentes des entreprises, le développement de la mobilité européenne et de la communication web.
- **Objectif n°5** : Confirmer la place d'acteur majeur de la formation auprès des principaux partenaires :
 - Conseil régional de Bretagne
 - Organismes paritaires collecteurs agréés
 - Pôle Emploi
 - Etc

- **Objectif n°6** : Développer les partenariats et l'interconsularité.
- **Objectif n°7** : Assurer la collecte de la taxe d'apprentissage.
- **Objectif n°8** : Développer les formations du CEFAC et assurer la pérennité du dispositif.

3. MOYENS ET RESSOURCES DU RESEAU

Les CCI mobilisent des ressources dédiées à la formation. Ces moyens sont répertoriés suivant la norme 4.9 (cf. tableau en annexe).

4. PLAN D' ACTIONS : 2017 – 2021

<p>Développer les formations en lien avec les besoins des entreprises et des individus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution annuelle de l'offre de formation continue - Renforcement des titres consulaires - Politique de portefeuille de diplômes/titres - Cartographie concertée des ouvertures de sections d'apprentissage - Continuum -3+3
<p>Alliance des CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse régionale à appels à projets dédiés à l'apprentissage - Concertation et coordination sur la carte des formations avant présentation au CRB - Mutualisation de l'ingénierie pédagogique, notamment Numér@lis - Rapprochement avec les entreprises pour optimiser les recrutements d'apprentis, réduire les taux de rupture et accompagner le maître d'apprentissage dans son rôle de formateur - Promotion de l'apprentissage et des métiers en s'appuyant sur des outils ou dispositifs tels que Bretagne Alternance, les mercredis de l'apprentissage ou les Nuits de l'Orientation - Recherche de solutions pour permettre l'affectation aux CFA de ressources, dont celles de la taxe d'apprentissage, pour conserver des modèles économiques fiables - Gestion partagée de certains dossiers comme la mobilité internationale et la communication régionale - Recherche permanente de synergies et de mutualisation de moyens
<p>catalogue WEB régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le CA - Homogénéiser l'offre régionale de formation - Rendre lisible l'offre de formation au niveau régional - Agréger les offres et automatiser leurs saisies - Accroître la notoriété, promouvoir la formation continue, les

	<p>écoles et l'alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancrer la marque « CCI Formation Bretagne » sur le territoire - Fidéliser notre clientèle, donner un esprit d'appartenance
<p>Infrastructure de pédagogie digitale interconsulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les pratiques pédagogiques dans une démarche de pédagogie différenciée - Renforcer l'individualisation, le développement des parcours et leur évaluation pour des réponses pédagogiques personnalisées et validées - Organiser la mutualisation et l'harmonisation des ressources pédagogiques multimédia - Offrir des approches pédagogiques variées et multimodales : classe inversée, apprentissage collaboratif, quizz autocorrectifs - Récupérer l'ensemble des ressources et cours qui sont aujourd'hui sur la plateforme de la CCI Bretagne - Intégrer et prendre en compte les spécificités de l'activité de la Formation Continue des deux réseaux CRMAB et CCI Bretagne - Assurer l'interfaçage avec Yparéo et l'interconnexion avec les sites internet des deux structures régionales - Etre dans une démarche permanente d'évolution de nos outils réseaux et parc informatique et de la nouvelle infrastructure LMS qui sera mise en œuvre - Mettre en place des parcours de formation par un positionnement en amont, des acquis de l'apprenant - Proposer des temps et des rythmes d'apprentissage en utilisant au mieux les possibilités d'accès entre le milieu professionnel, le centre de formation et le domicile mais aussi les supports de diffusion dont le smartphone - L'accompagnement des apprenants en tenant compte de leur niveau d'autonomie
<p>Cellule appel d'offres et projets régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une cellule « Appel d'offres » en partenariat avec les organismes de formation des territoires - Organiser un groupement de réponse - Répondre en cotraitance avec les CCIT
<p>Démarche qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les activités Formation de chaque CCIT dans une mise sous certification qualité de leurs centres - Répondre ainsi aux obligations du décret Qualité applicable au 01/01/2017 - Communiquer régionalement sur les OF des CCI de Bretagne, auprès des organismes financeurs et des entreprises, comme une référence Qualité Certifiée en Bretagne
<p>OCTA Bretagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le développement de l'OCTA Bretagne - Animer les comités de pilotage interconsulaires - Proposer la répartition des fonds libres

- Assurer la communication de la collecte
- Animer et former les collaborateurs des sites dédiés

CEFAC

- Concevoir une offre cohérente avec celles des CCI Territoriales
- Développer l'activité afin d'atteindre l'autonomie financière
- Optimiser les ressources au développement de l'activité
- Construire un nouveau CEFAC avec des partenariats structurés en France